

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Pino S.A., Lausanne**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Saerd S.A., Lausanne
3.

Décision par: l'assemblée générale
4.

Date de la décision: 03.05.2004
5.

Echéance de préavis des créances: **22.10.2004**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Saerd S.A., chez Perrin, Zahnd & Habs, place Benjamin-Constant 2, 1000 Lausanne
7.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8.

Remarques: L'attention des créanciers est attiré sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de répartition anticipée après un délai de 3 mois suivant la troisième publication de cet avis, selon l'art. 745 al. 3 CO.

AMG Rechtsanwälte
9001 St. Gallen

(02460236)